

## PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale de la  
cohésion sociale  
Service

Cergy, le 22 FEV. 2019

Affaire suivie par Nathalie VIGIER-ELOIRE  
01 77 63 61 03  
Nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr

### **Appel à projets – BOP 104 action 12 « Accueil et accompagnement des étrangers primo-arrivants » dont actions spécifiques en faveur des réfugiés et des bénéficiaires de la protection internationale.**

#### **1 - Orientations**

La loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France instaure un parcours personnalisé d'intégration républicaine plus structuré avec des prestations renforcées et mieux adaptées, dans lequel s'engagent les réfugiés statutaires et les étrangers primo-arrivants. Ce parcours personnalisé associé au nouveau contrat d'intégration républicaine (CIR) est constitué d'une formation civique et d'une formation linguistique renforcée dans le cadre d'un accompagnement plus individualisé et d'une articulation désormais effective avec la politique de délivrance des titres de séjour.

Cette politique, conçue au niveau national, se décline localement, notamment dans le cadre du BOP 104 action 12 sous action 2. Pour cela, l'Etat mobilise l'ensemble des acteurs qui agissent dans le domaine de l'intégration des réfugiés et des étrangers primo-arrivants (institutions, collectivités locales, associations).

Le présent appel à projets s'adresse aux opérateurs, publics et privés, s'inscrivant dans cette démarche d'intégration. Cet appel à projets s'attachera à couvrir les zones dépourvues d'une offre d'accompagnement global pour les réfugiés et les primo-arrivants. L'ensemble du territoire départemental doit être couvert.

#### **2 – Public cible et actions prioritaires - Eligibilité**

##### **2.1. : Public cible**

- Public réfugié statuaire et bénéficiaires de la protection internationale.

##### **2.2. : Actions prioritaires**

- construction d'une offre favorisant une insertion rapide des réfugiés sur les territoires, dès l'accueil en centre provisoire d'hébergement (voire dès l'accueil en CADA pour certains publics) dans le cadre d'une feuille de route multi-partenaire partagée et cohérente et en soutenant des projets d'intérêt collectif ou innovants ;
- construction avec les autres acteurs (notamment le conseil régional et la DIRECCTE) et soutien d'actions innovantes susceptibles d'essaimer, de parcours de réfugiés vers la qualification et l'emploi ;

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise - CS 20105 - 5, avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 77 63 61 00 – Télécopie : 01 77 63 61 99 – [ddcs@val-doise.gouv.fr](mailto:ddcs@val-doise.gouv.fr)  
Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 – [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

O:\02-integration-refugies\PVI\_10-Integration-Nationalite\H-Appel-projet-Integration-Nationalite\2019\2019-02-13\_XXX\_APR\_BOP104-2019-refugies\_V01.doc

- formations linguistiques à visée professionnelle ;
- transmission des valeurs de la République ;
- accompagnement social et parcours d'insertion professionnelle ;
- accompagnement global pour la levée de freins périphériques à l'emploi.

### **3 - Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention**

#### **3.1. : Périmètre géographique**

- Pour un même projet, ne pas solliciter de crédits à la fois à l'échelon régional et à l'échelon départemental ;
- Les zones dépourvues d'offre d'accompagnement global pour les réfugiés seront privilégiées.

#### **3.2. : Organisation**

- Identifier le public visé par l'action notamment par la mise en place d'outils de suivi ;
- Disposer de locaux adaptés à la tenue de formations, d'ateliers, d'entretiens individuels ou collectifs ;
- définir des indicateurs de progression ou de réussite des bénéficiaires du projet liés à l'apprentissage de la langue, l'accès à l'autonomie, à l'emploi et à la connaissance de la vie en France.

#### **3.3. : Contenu du dossier**

- le dossier CERFA n°12156\*05 de demande de subvention, téléchargeable sur le site : <http://www.service-public.fr>, dûment complété et signé ;
- fournir l'ensemble des pièces figurant dans le dossier de demande de subvention, y compris le RIB et la fiche SIREN de l'association ;
- renseigner le tableau de collecte des indicateurs ciblés et la fiche d'informations qualitatives de la direction générale des étrangers en France ;
- en cas de renouvellement de l'action, l'organisme est tenu de présenter, à l'appui de sa demande, les documents qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention : bilan qualitatif/quantitatif, compte rendu financier, le tableau des indicateurs ciblés l'année précédente, partie « réalisée ».

#### **3.4. : Délai de dépôt des dossiers**

Les dossiers devront être impérativement transmis, pour le **18 avril 2019**, délai de rigueur :

- par courrier électronique, à l'adresse suivante :

**[nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr](mailto:nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr)**

**[ddcs@val-doise.gouv.fr](mailto:ddcs@val-doise.gouv.fr)**

- par voie postale, à l'adresse suivante :

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise  
A l'attention de Nathalie VIGIER-ELOIRE  
CS 20105  
5 avenue Bernard Hirsch  
95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Direction départementale de la cohésion sociale du Val-d'Oise  
CS 20105 - 5 avenue Bernard Hirsch - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX  
Téléphone : 01 77 63 61 00 - Télécopie : 01 77 63 61 99 - [ddcs@val-doise.gouv.fr](mailto:ddcs@val-doise.gouv.fr)  
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h - [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

### 3.5. : Contacts :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Nathalie VIGIER-ELOIRE, chargée de mission auprès des directeurs - 01 77 63 61 03 -  
nathalie.vigier-eloire@val-doise.gouv.fr

Le directeur départemental  
de la cohésion sociale



Riad BOUHAFS